

ALERTE QUALITE



DETECTION
INCENDIE
QUALITE

De :	Simon Chauveau	Réf. : AL/QUAL/20/001	Date : 10/09/200
Produits :	<i>Détecteurs de flamme IR marque FFE – Talentum</i>		
Objet :	<i>Défaut de détection</i>		

Nous avons été informés par la société FFE qui nous fournit les détecteurs de flamme de type Infra Rouge : type IR² 16511, code 640 000 083 et type IR² ATEX 16511, code 640 000 084 – Gamme TALLENTUM, d'un dysfonctionnement potentiel.

Il se peut que les détecteurs installés ne détectent pas correctement et donc ne transmettent pas l'alarme à la centrale sans présenter pour autant un dérangement.

FFE travaille sur ce sujet avec les équipes CARRIER et CHUBB afin d'identifier la cause racine et apporter les correctifs nécessaires

Ce sujet à fait l'objet d'un flash info n° **INC/TC/20/023 rev.1** du 03/07/20 indiquant la suspension des livraisons et une reprise potentielle de celles-ci en septembre.

A ce jour nous ne pouvons pas indiquer de date précise de reprise des livraisons.

1) Chiffrages-devis et commandes en cours

Dans un premier temps nous vous demandons de ne plus établir des devis incluant ces produits.

Les chiffrages pourront s'effectuer avec les détecteurs de flammes de marque Det-Tronics qui sont associés avec nos tableaux de détection.

Référence FFE	Code CHUBB	Désignation	Référence détecteur Detronics possible	Désignation	Accessoires obligatoires
16581	640 000 083	DETECTEUR FLAMME IR	X9800A4MM11W2	SIMPLE IR X9800 BOITIER ALU	Q9033A1000 support de fixation à rotule alu
16511	640 000 084	DETECTEUR FLAMME IR EX	X9800A4MM11W2	SIMPLE IR X9800 BOITIER ALU	Q9033A1000 support de fixation à rotule alu

En annexe 3 vous trouverez le détail des solutions de remplacement.

A noter que les détecteurs Det-tronics ne sont pas gérés en stock et qu'il vous appartient de passer directement la commande à Det-Tronics.

Pour les commandes en cours et si l'installation est urgente il convient de basculer sur une solution Det-Tronics. Le surcoût étant pris en charge en tant que coût de Non-Qualité après validation par Olivier Rhié.

La fiche de coût non-qualité IMPR 3020 préremplie est jointe à cette alerte (annexe 1).

2) Communication client

Dans un premier temps nous devons communiquer à nos clients cette information le plus rapidement possible. Cette communication sera gérée par le siège (Cergy) afin de vous faciliter le travail et d'effectuer un suivi le plus précis possible.

Vous trouverez en pièce jointe à ce document un fichier listant agence par agence les commandes de ces produits passées depuis 2012. Cette extraction de notre ERP permet d'identifier la majorité des sites clients où ces détecteurs ont potentiellement été installés.

Nous vous demandons de nous communiquer pour chacune des commandes de cette liste :

- 1) La confirmation du nom client (chez qui l'installation a été réalisée)
- 2) L'adresse du site
- 3) Le nom du contact auquel nous devons adresser la communication

Vous trouverez en annexe 2 le courrier type qui sera adressé à nos clients.

3) Campagne de vérification

Dans un second temps, en parallèle de l'envoi des courriers il nous appartient de vérifier le plus rapidement possible toutes les installations réalisées avec ces matériels en priorisant celles pour lesquelles nous avons un contrat d'entretien.

Pour cela vous trouverez en annexe 3 de cette **Alerte Qualité** le protocole de vérification des détecteurs communiqué par FFE, protocole que nous vous demandons d'appliquer. Cette vérification doit se faire exclusivement à la flamme pour être certains du bon fonctionnement du détecteur. Il est impératif d'obtenir un accord préalable du client avant de faire l'essai (sous la forme d'un permis de feu, exemple de permis en annexe 4) et de réaliser pour chaque test une analyse de risque EH&S selon les procédures en vigueur dans l'entreprise.

Pour chaque client visité et vérifié nous vous demandons de nous communiquer (voir annexe 5) :

- 1) Le nombre et la référence des détecteurs vérifiés
- 2) Le type de test effectué et l'outil utilisé (voir protocole)
- 3) Le type d'environnement : ATEX ou pas
- 4) Le temps passé pour effectuer cette vérification (y-compris le déplacement)
- 5) Les éventuels couts d'achat externe de sous-traitance (location de nacelle...)
- 6) Le résultat du test

Si le test est négatif il convient de :

- 1) Remplacer la ou les pièces défectueuse(s) par un détecteur de Det-Tronics après validation technique (BE local ou RST)
- 2) Nous retourner à l'adresse ci-dessous le (s) produit(s) une fois le remplacement effectué

DACHSER France
Simon CHAUVEAU
Retour Talentum FFE
Zac porte Ouest Cergy 8
Site Rhenus logistique
95480 Pierrelaye

	ALERTE QUALITE	DETECTION INCENDIE				Page 2 / 2
--	----------------	--------------------	--	--	--	------------